

# **Plan décennal de récolement et d'inventaire**

## **du Muséum de Rouen**

### **Point d'étape 2009-2012**

#### **I) Contexte**

Dans le cadre de la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, intégrée au code du patrimoine, le récolement du muséum de Rouen doit être achevé en juin 2014.

Ce récolement doit être conforme aux textes suivants :

- Décret d'application du 2 mai 2002 de la loi relative aux musées de France ;
- Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement ;
- Circulaire du 28 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France.

#### **II) La problématique des collections des Muséums d'histoire naturelle**

Le muséum de Rouen possède de riches collections d'histoire naturelle qui n'ont jamais fait l'objet d'un véritable inventaire exhaustif. La plupart des muséums ont été créés au début du 19<sup>ème</sup> siècle, à un moment où les sciences naturelles étaient en plein essor. A l'époque, la philosophie des conservateurs et directeurs des muséums était d'emmagasiner le plus de collections possibles, sans effectuer au moment de l'entrée en collection un inventaire détaillé de ce qui entrait. Cette façon de procéder était très différente de l'approche de la plupart des autres musées relevant de la sphère culturelle et pour plusieurs raisons :

- d'une part, on estimait à l'époque que l'important était de montrer le plus de spécimens possibles, d'une nature que l'on estimait à disposition de l'Homme. Nous n'avions pas conscience de la perte de biodiversité : chaque spécimen pouvait être remplacé par un autre prélevé dans la nature, il n'était donc pas nécessaire de faire d'inventaire.

- d'autre part, on jugeait également le nom du donateur ou du collecteur comme bien plus important que l'inventaire exhaustif de ce qu'il donnait au Muséum : nous avons ainsi dans les registres d'entrées des collections du 19<sup>ème</sup> l'acquisition de dizaines de caisses de minéraux, de fossiles pour lesquelles nous n'avons aucune autre information que le nom du donateur.
- Enfin, parce qu'à l'époque les collections d'histoire naturelle n'avaient aucune valeur marchande, les dons étaient le plus souvent gratuits et ne faisaient en tout cas pas l'objet d'une transaction financière comme le pratiquaient les artistes, les collectionneurs et les musées des beaux-arts, par exemple.

### **III) Le dispositif mis en place pour le Muséum de Rouen**

Aussi, les objectifs d'inventaire et de récolement tels que demandés par la loi du 4 janvier 2002, deviennent pour les Muséums de France extrêmement compliqués à atteindre dans le temps imparti, car nous n'avons aucune idée de l'ampleur de nos collections, en terme de quantités d'objets, spécimens et informations s'y rapportant. Ainsi, les estimations données par les directeurs et conservateurs du Muséum de Rouen au cours du 20<sup>ème</sup> siècle varient entre 500 000 et 800 000 spécimens et objets de collections, illustrant ainsi la complexité de la tâche qu'aucune équipe n'a réussi à mener à son terme.

Avec la loi Musées de France de 2002, la réouverture du Muséum de Rouen en 2007, et surtout depuis l'année 2009 avec le recrutement de 4 emplois aidés dédiés à cette tâche, l'équipe du Muséum est montée en puissance dans l'inventaire et le récolement des riches collections, lui permettant de répondre au mieux au plan décennal de récolement de 2014.

En accord avec le Ministère de la Culture et la Direction des Musées de France, l'équipe du Muséum de Rouen est autorisée à réaliser un inventaire administratif par spécimen ou par lot, fonction de l'importance des collections en se basant sur l'idée que le pourcentage total de saisies informatiques par spécimen ou lot soit réduit d'un facteur 10 par rapport au total des objets et spécimens conservés au Muséum de Rouen : ainsi, si le Muséum de Rouen a 500 000 objets et spécimens, le ministère nous autorise à réaliser un inventaire administratif correspondant à 50 000 saisies informatiques par lot ou spécimen. Cette mission d'inventaire et de récolement comporte plusieurs phases qui, au-delà de la trace écrite, donnent lieu à une veille sanitaire des collections, leur dépoussiérage, leur restauration, leur reconditionnement et leur installation dans un milieu plus favorable à leur bonne conservation.

Les collections étant disséminées dans l'ensemble des galeries du bâtiment principal du Muséum (bâtiment A) mais également dans le bâtiment réserves-ancienne faculté de médecine (bâtiment B), sans aucune logique de thématique par domaine (zoologie, botanique, préhistoire...), il a été décidé de réaliser l'inventaire et le récolement exhaustifs des collections salle par salle. Vous trouverez en pièces jointe le schéma de principe des codes donnés aux différentes salles.

## IV) Etape 1 : Inventaire et récolement des collections du Muséum bâtiment principal

Ainsi, la première étape qui a débuté en 2009 a eu pour objectif de réaliser l'inventaire et le récolement exhaustifs des collections présentes dans l'ensemble du bâtiment A, que ce soit aussi bien les collections présentées dans les vitrines que celles trouvées dans les placards des galeries.

A la fin de l'année 2012, cette première étape présentait les résultats ci-dessous :

	Nb de spécimens ou lots inventoriés	Nb d'unités inventoriées	Nb de spécimens ou lots récolés	Nb d'unités récolées	Nb de spécimens ou lots en matériel d'études	Nb de spécimens en dépôt au muséum
<b>Archéologie</b>	1764	<b>22318</b>	20	<b>31</b>	3075	5018
<b>Technique</b>	69	<b>140</b>				
<b>Botanique</b>	382	<b>1205</b>			118	
<b>Ethnographie</b>	30	<b>116</b>				
<b>Géologie</b>	1620	<b>7498</b>				
<b>Herpétologie</b>	201	<b>254</b>				
<b>Ichtyologie</b>	11	<b>81</b>				
<b>Invertébrés</b>	519	<b>821</b>			37	
<b>Malacologie</b>	1214	<b>54192</b>	2202	<b>17269</b>	1837	
<b>Iconographie</b>	2	<b>34</b>				
<b>Mammifères</b>	830	<b>1997</b>				
<b>Objets art</b>	9	<b>13</b>				
<b>Ornithologie oologie</b>	908	<b>12314</b>				
<b>Ornithologie</b>	31	<b>39</b>				
<b>Paléontologie</b>	2146	<b>24495</b>				
<b>Anatomie</b>	116	<b>119</b>				
<b>TOTAL</b>	9852	<b>125636</b>	2222	<b>17300</b>	5030	5018

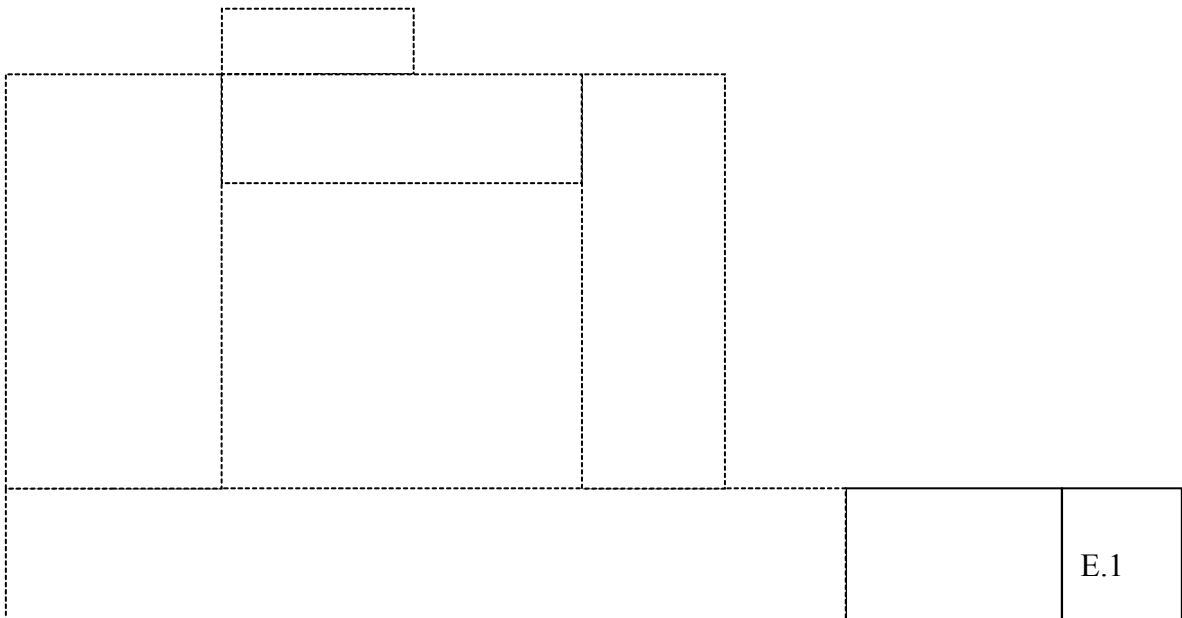
Au cours de la période 2009-2012, correspondant à l'inventaire et au récolement des collections conservées et exposées dans le bâtiment principal, l'équipe du Muséum a ainsi inventorié et récolé 12 074 lots ou spécimens (9 852 inventoriés + 2 222 récolés) correspondant à 142 936 objets (125 636 inventoriés + 17300 récolés). Au cours de cette première phase, nous avons également inventorié 5 018 objets déposés notamment par le Musée départemental des Antiquités. Enfin, 5 030 objets ou spécimens ont été recensés comme matériel d'études.

Le recensement de l'ensemble du bâtiment principal devrait s'achever en juin 2013.

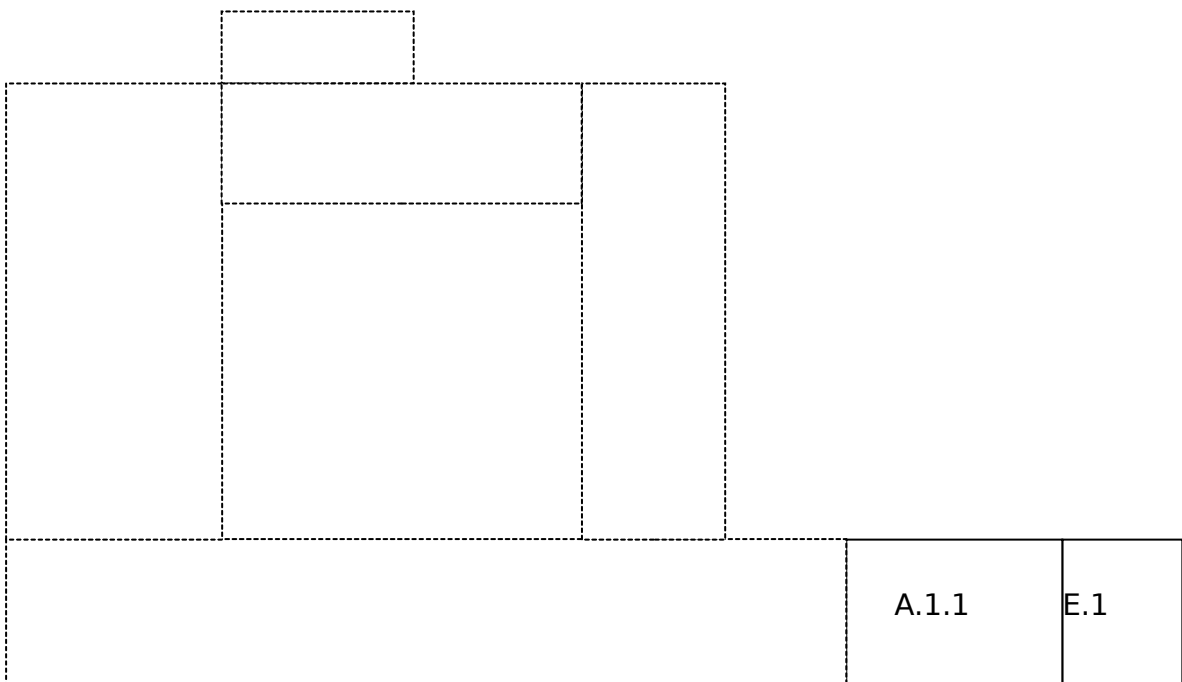
## **V) Etape 2 : Inventaire et récolement des collections du Muséum bâtiment réserves-ancienne faculté de médecine**

L'équipe du Muséum va, dès le second semestre 2013, débiter l'inventaire et le récolement des collections conservées dans le bâtiment Réserves-ancienne Faculté de médecine. Au cours de cette seconde étape, nous aurons à inventorier notamment les herbiers et les collections entomologiques, par lot, et le reste des collections ethnographiques, ornithologiques et mammalogiques par spécimen. Comme indiqué précédemment, nous n'avons malheureusement aucune estimation du nombre d'objets et de spécimens nous restant à inventorier dans cette ultime étape et nous ne pouvons donc estimer la durée nécessaire à sa réalisation. Néanmoins, l'équipe du Muséum de Rouen fera tout pour réussir dès que possible l'inventaire et le récolement des collections du Musée, objectif jamais atteint depuis la création du Muséum en 1828.

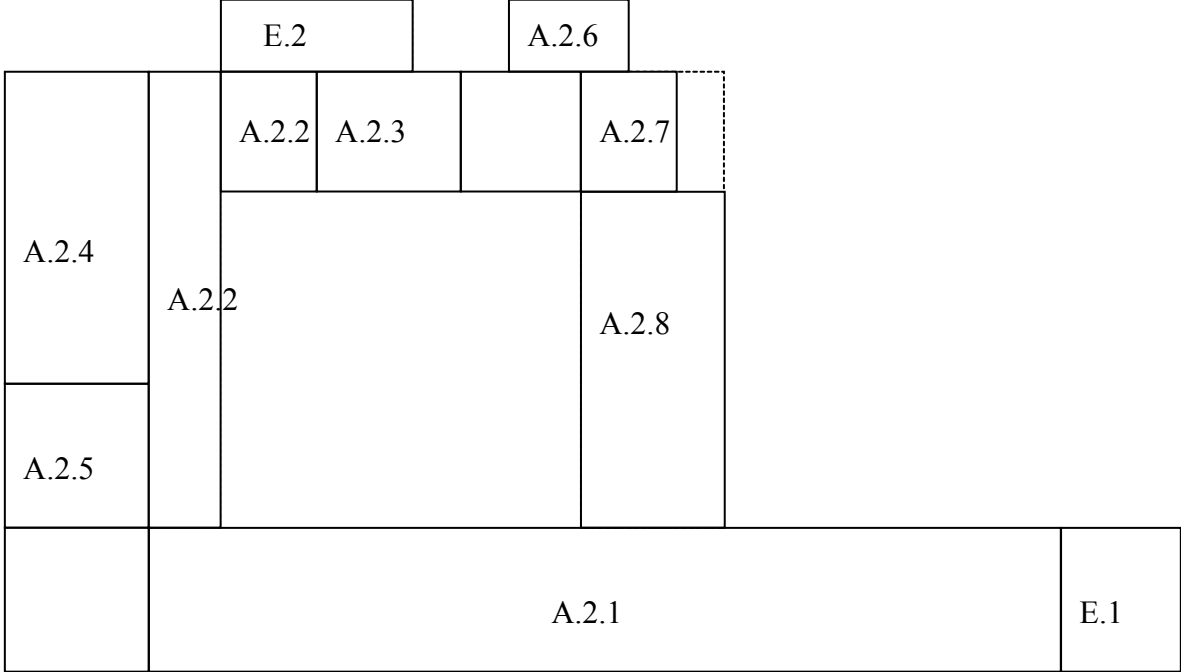
Désignation des salles  
Muséum : Bâtiment A niveau RDC  
Rez-de-chaussée



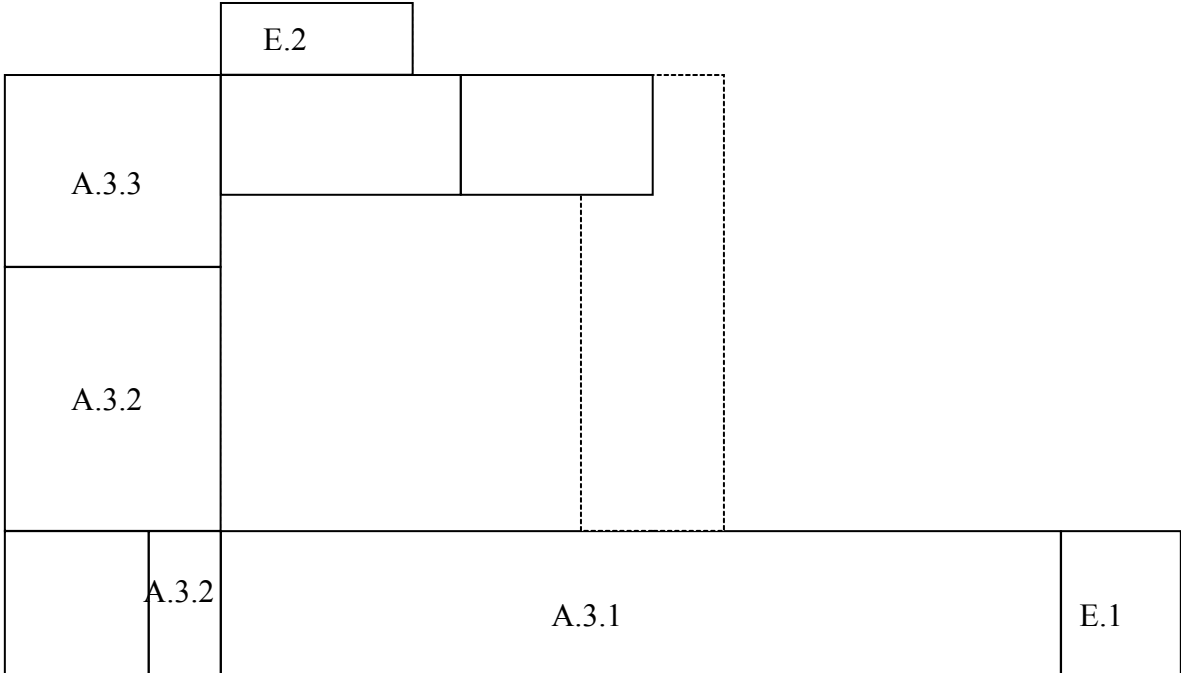
Désignation des salles  
Muséum : Bâtiment A niveau 1  
Niveau 1



Désignation des salles  
Muséum : Bâtiment A niveau 2

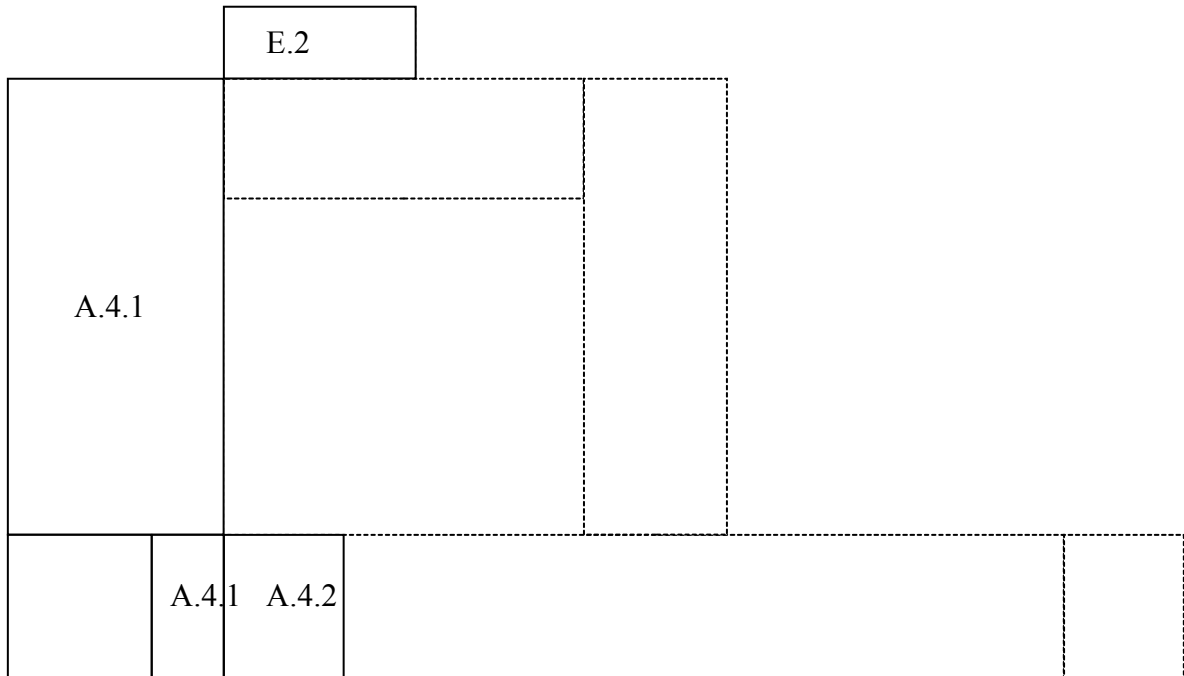


Désignation des salles  
Muséum : Bâtiment A niveau 3



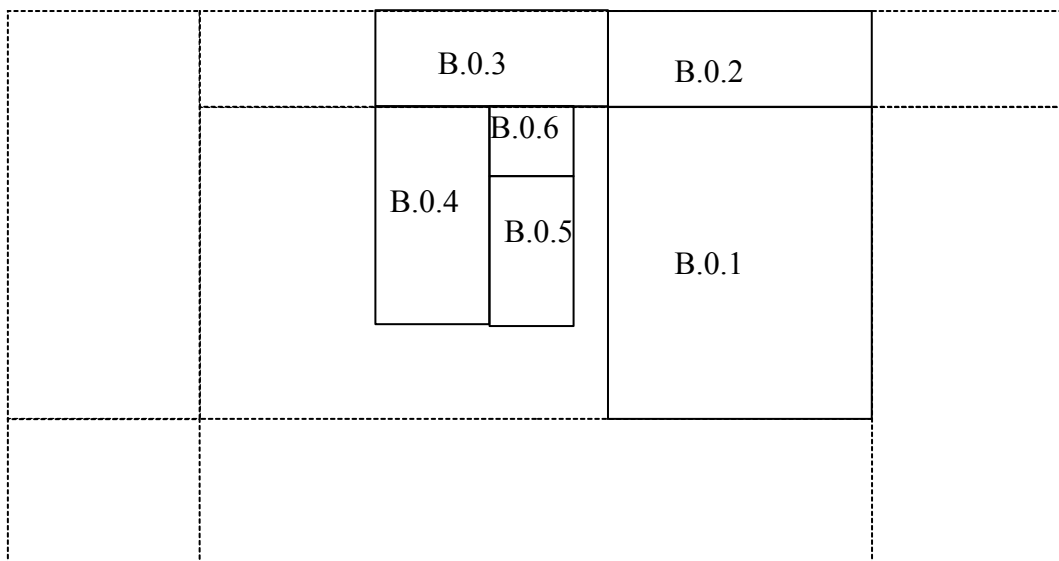
Désignation des salles

Muséum : Bâtiment A niveau 4



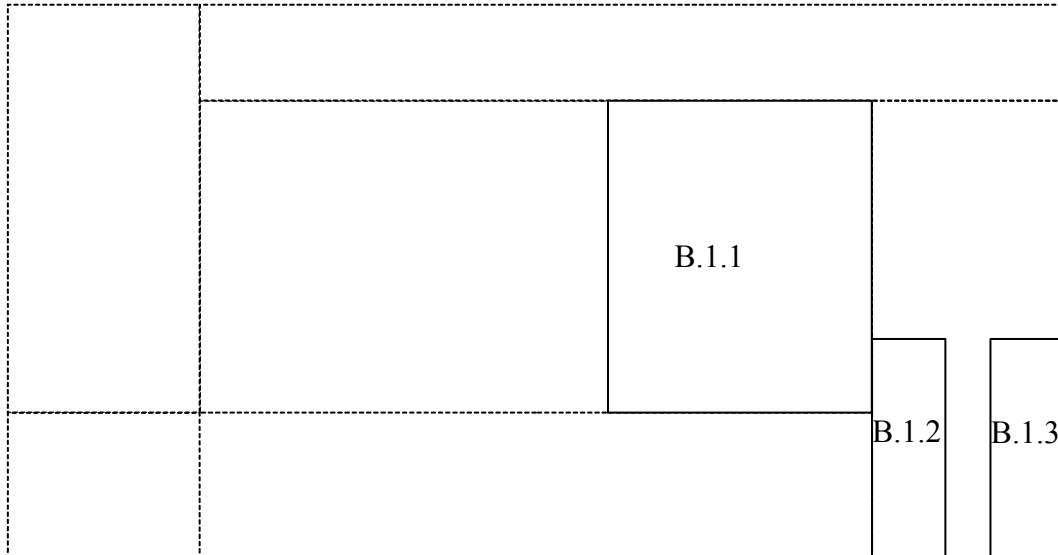
Désignation des salles

Muséum : Bâtiment B Réserves niveau RDC



Désignation des salles

Muséum : Bâtiment B Réserves niveau 1



Désignation des salles

Muséum : Bâtiment B Réserves niveau 2

